



**SANCY AVOCATS | boîte à outils RH**  
**Simulateur de calcul des allocations**  
**Pôle Emploi**

## Introduction

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est calculée à partir du salaire de référence. Le montant de cette allocation varie en fonction des rémunérations du salarié, de ses modes d'activité et du versement de certaines pensions.

Pôle Emploi met à la disposition des usagers un simulateur de calcul permettant de réaliser une estimation de l'ARE.

Le simulateur de calcul des allocations Pôle Emploi est accessible en cliquant [ici](#).

### **AVERTISSEMENT :**

*Le présent document est communiqué exclusivement pour un usage informatif. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les conséquences importantes des choix opérés et sur le fait que des situations particulières peuvent imposer des modifications à ce document. En particulier, la convention collective applicable à l'entreprise ou un accord collectif peuvent prévoir des règles spécifiques, qui s'ajoutent à la loi ou s'y substituent, le cas échéant. La mise à disposition de ce document de travail est faite à titre indicatif.*